



Le redressement de la FFMJC doit bousculer l'ordre établi...

La décision du Tribunal de Grande Instance de Paris du 22 Mars dernier d'ouvrir une procédure de redressement judiciaire à la FFMJC ne doit pas être considérée comme une « victoire ! ».

Elle n'est qu'un pis aller pour les salariés qui, comme dans d'autres entreprises sinistrées, ne le réalisent hélas que trop bien... à commencer par l'incertitude qui pèse sur le paiement des salaires comme ce sera le cas à la fin de ce mois de Mars 2012 où la paie ne sera pas réalisée à la FFMJC pour la première fois de son histoire. Le recours au Fonds de garantie des salaires (AGS) va occasionner nombre de tracas pour les salariés et leurs familles, et qu'en sera-t-il des mois suivants... ?

Le redressement judiciaire assorti d'une période d'observation de deux mois (seulement) ne signifie pas pour autant que l'institution FFMJC soit sortie d'affaire... l'exigence d'un plan de redressement s'avèrera incontournable... La perspective d'un plan social sévère pourrait voir le jour rapidement.

Pour la CGT, il est hors de question que les salariés, aucunement responsables de la situation, soient demain les victimes des fautes caractérisées de gestion, et de la politique volontaire de désintégration de la FFMJC conduite par la direction fédérale.

La procédure d'alerte du Comité National d'Entreprise conduite par ses élus CGT était parfaitement justifiée et aurait mérité une réponse des dirigeants de la FFMJC au lieu d'être entravée par ces derniers pour masquer les artifices de gestion finalement pointés par la mission d'expertise du CNE.

Il aura fallu une assignation en justice de l'URSSAF aux fins de liquidation de la FFMJC pour que l'énorme scandale financier impliquant la direction fédérale éclate, malgré les mises en garde répétées des salariés et de leur syndicat CGT sur les pratiques condamnables des dirigeants, notamment auprès des administrateurs nationaux.

Définitivement disqualifiée par cette faillite, la direction fédérale doit s'abstenir de toute obstruction, en finir avec l'imposture de son « nouveau modèle économique » inscrit dans la marchandisation, s'interdire désormais de prendre toute responsabilité qui engagerait l'avenir de l'institution.

... / ...

La mobilisation des salariés, de leurs institutions représentatives, et des MJC va devoir rester forte pour imposer un plan de redressement qui sauvegarde les emplois et engage une autre politique pour l'avenir des MJC

Celui-ci sera viable s'il est adossé aux exigences clairement affirmées par les salariés, lors de leur assemblée de février 2012 à la Bourse du Travail, qui passe par :

- . Le départ immédiat du délégué général sans condition,
- . Le maintien de l'emploi national des personnels en mettant au cœur du dispositif du redressement les contrats de mise à disposition des postes auprès des collectivités et associations,
- . La gestion séparée de la caisse des salaires et du budget de fonctionnement fédéral et son suivi en parité.

Cette mobilisation générale devra également se manifester pour mettre un coup d'arrêt à la mauvaise politique de la direction fédérale, au remplacement de la présidence, et à un profond renouvellement du Conseil d'Administration fédéral sur une orientation politique partagée avec les MJC et répondant à leurs aspirations.

En ce sens, les élus des MJC et les salariés sont invités à s'organiser en Assemblée Générale Extraordinaire afin de reprendre en main un véritable projet d'éducation populaire, restaurer une organisation démocratique utile aux associations locales, et en appeler à la responsabilité de l'Etat et des pouvoirs publics pour soutenir le redressement de la FFMJC et garantir les moyens de son existence.

Plus que jamais, l'intervention des militants des MJC, pour lesquels la situation n'est pas fatale, doit ouvrir une nouvelle voie de construction collective et démocratique à la FFMJC offrant la perspective d'Union des MJC de France.

L'UG CGT et les salariés sont déterminés à y prendre toute leur part.

Le 28 Mars 2012,

L'UG CGT MJC